



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

NE

1.

Débitrice: **De Jaumegarde SA**, Le Château 3,
2028 Vaumarcus
2.

Commandement de payer N°: 2016050408 du 27.06.2016
3.

Genre de procédure: Procédure ordinaire
4.

Créancier: M. Carlos Manuel Dos Santos Da Palma, Rue de la
Boulangerie 2, 1337 Vallorbe
5.

Représentant: Me Jean-Christophe Oberson, Rue des Terreaux
4 - Case postale 7076, 1002 Lausanne
6.

Créance:
CHF 641.70 avec un intérêt de 5,00 % dès le 11.12.2014
CHF 21'696.95 avec un intérêt de 5,00 % dès le 11.12.2014
CHF 103.30
CHF 60.00
CHF 78.60
Frais supplémentaires: 3) Établissement commandement de
payer / 4) Frais de notification par les Autorités communales /
5) Délégation à l'office des poursuites d'Yverdon
majoré des frais de publication

Cause de l'obligation: 1) Décompte d'heures supplémentaires
impayées et salaire, selon jugement définitif et exécutoire du
2 mai 2016 / 2) Décompte d'heures supplémentaires impayées
et salaire
7.

Remarques: Sur la base de la réquisition de poursuite datée
du 21.06.2016 et réceptionnée à l'office des poursuites de
La Chaux-de-Fonds en date du 22.06.2016 et suite à des tenta-
tives de notifications infructueuses (poste et office des poursui-
tes d'Yverdon), la société débitrice n'ayant plus de locaux et
l'administratrice étant partie en Turquie (adresse précise in-
connue), le représentant créancier est contraint de procéder à
la présente notification. Le présent acte, à disposition de l'ad-
ministratrice de la société, est réputé notifié le vendredi 10 fév-
rier 2017 par le biais de la présente notification. Les délais
d'opposition (10 jours) et de paiement (20 jours) qui courent
dès la notification sont prolongés de 10 jours (art. 33 al. 2 de
la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP)).

Office des poursuites
2301 La Chaux-de-Fonds

03330055

